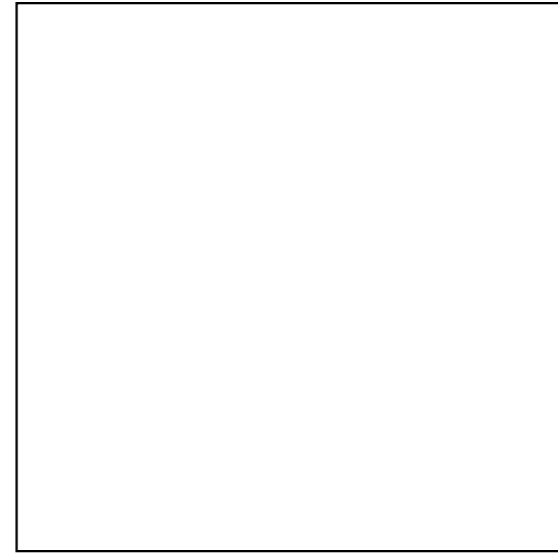


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Elaboration prescrite par délibération du conseil communautaire le 17 décembre 2015

Règlement - Partie graphique Plan de zonage général

Arrêté par le conseil communautaire le



Plan au 1:6 500



Zones urbaines (U)

- UA Centre-ville historique et patrimonial de Pontarlier
- UB Faubourgs et abords du centre-ville de Pontarlier
- UBa Faubourgs résidentiels denses et discontinus de Pontarlier
- UC Centralités urbaines des villages
- UCcm Centralité urbaine de la Cluse-et-Mijoux
- UD Secteurs résidentiels peu denses
- UDcm Secteurs résidentiels peu denses de la Cluse-et-Mijoux
- UE Zone d'équipements publics ou collectifs
- UEd Secteur dédié à la décharge
- UI Parcs et jardins
- UY Zone urbaine à vocation économique
- UY57 Zone urbaine à vocation économique le long de la RN57

Zones à urbaniser (AU)

- IAU Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- IAUH Zone à urbaniser à destination d'hébergement spécialisé
- 2AU Zone à urbaniser à vocation résidentielle à long terme
- 2AUY Zone à urbaniser à vocation économique à long terme
- 2AUY57 Zone à urbaniser à long terme à vocation économique le long de la RN57

Zones agricoles (A)

- A Zone agricole
- Aa Secteur dédié aux activités en lien avec l'aérodrome
- Af Secteur accueillant des activités forestières de 1ère transformation
- Ap Zone agricole protégée en raison d'une forte valeur écologique et/ou paysagère

Zones naturelles et forestières (N)

- N Zone naturelle et forestière
- Nc Secteur réservé à l'extraction de ressources naturelles (carrière, gravière)
- Nce Secteur autorisant le dépôt de matériaux inertes en respect de la protection du captage en eau potable
- Ne Secteur réservé aux équipements
- NI Secteur réservé aux équipements sportifs et de loisirs
- Nlt Secteur réservé aux équipements sportifs et de loisirs à vocation touristique
- Np Zone naturelle et forestière protégée en raison de fortes sensibilités environnementales
- Nr Secteur dédié à l'accueil d'équipements de production d'énergie renouvelable

Autres prescriptions

- Limite du zonage
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Emplacement réservé (L151-41 - 1° à 3°)

Éléments remarquables du paysage à protéger, conserver, valoriser ou requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du Code de l'Urbanisme)

Éléments remarquables du paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

- Haie, ripisylve
- Bosquet
- Milieu thermophile
- Pré-bois
- Zone humide
- Abords des cours d'eau

Informations complémentaires

Risques naturels

Risque fort ou très fort de mouvement de terrain

Agriculture

Bâtiment agricole

Périmètre de réciprocité agricole

Autres

Bâtiment

Parcelle cadastrale

Axe routier principal

Voie ferrée

Hydrographie

N°	Description de l'opération	Surface en m²	Commune
1	Agrandissement du cimetière	3666	Commune de Granges-Narboz
2	Création d'une voie douce	807	Commune de Granges-Narboz
3	Aménagement de voirie	2452	Commune de Granges-Narboz
4	Projet de résidence séniors	1387	Commune de Granges-Narboz
5	Projet de résidence séniors	2152	Commune de Granges-Narboz
6	Création de places de stationnement	342	Commune de Granges-Narboz

